

Le mot du Maire

Mes chers concitoyens, quand vous lirez ces lignes, nous serons déjà en 2018. Il n'y a rien à regretter de 2017 si ce n'est qu'elle est passée trop vite comme toutes les autres années. Oui, elle s'est déroulée à une vitesse qui ne permettait pas aux gens occupés de boucler les projets dont ils ont la charge et pour lesquels ils se sont fortement impliqués. Pour vous donner quelques exemples significatifs, je ne citerai que l'aboutissement du lotissement des Haselmatten, qui au bout de presque dix années de difficiles négociations et d'interminables aller-retour administratifs, voit enfin les premières fondations sorties de terre. Nous avons besoin de ces lotissements car la population a beaucoup diminué depuis trente ans. Deux autres petits ensembles dont celui du Lilsbach et de la rue des Moulins devraient également aboutir en 2018. Je salue le courage, la persévérance et la patience dont font preuve les gestionnaires privés de ces dossiers. Avec ces nouveaux logements et quelques autres projets individuels en cours d'étude, nous devrions consolider pratiquement nos deux mille habitants.

Deux mille, c'est la dimension d'une commune qui se veut être un bourg intermédiaire, qui est retenue et qui revient souvent dans les discussions avec l'administration. Je pense qu'en 2018, j'aurai l'occasion de revenir sur ce point important pour l'avenir d'Andlau. C'est d'ailleurs un chiffre que j'avais annoncé depuis au moins une dizaine d'année. 2017 aura aussi été l'année du coup d'envoi des études pour la réalisation du complexe groupe scolaire et activités de loisirs et sportives. C'est là aussi un projet de la plus haute importance pour notre commune si Andlau doit rester à long terme un bourg intermédiaire. Un autre projet qui me tient à cœur, c'est la vidéo-protection. Une première installation avec une entreprise soi-disant experte en la matière nous a conduits à l'échec et l'installation non encore active ne peut pas être agréementée par la préfecture. J'ai été amené à interrompre nos relations avec le prestataire qui depuis a déposé le bilan, et a été mis en liquidation, nous laissant une installation non terminée et non compatible sur les bras. Elle sera démontée dans les prochains jours. C'est une déconvenue dont j'assume totalement la responsabilité. À ce jour, nous avons un nouveau prestataire dont les compétences ne sont plus à démontrer, qui de plus est local. L'installation de la première tranche verra le jour dès le mois de janvier. Voyez-vous chers amis, chaque projet, même le plus petit et quel que soit sa nature, est devenu un chemin de croix. Les choses ne peuvent plus se faire simplement. Un projet qui, il y a vingt ans encore, mettait six mois à se concrétiser, prend deux à trois ans si toutefois un imprévu de dernière minute ne le reporte aux calendes grecques. Nombreux sont les projets communaux qui devront se finaliser au courant de 2018. Je profite de cette occasion pour remercier le conseil municipal pour sa patience et sa tolérance face à ces situations dont nous n'avons pas seul, les manettes en mains. Merci aux adjoints, qui m'accompagnent tout au long de l'année et en particulier merci à Raymond Effinger de suivre avec beaucoup de rigueur les chantiers. Merci à Thierry Frantz de prendre en charge les activités scolaires et associatives. Pour ma part, 2018 sera une année des grands enjeux pour la commune de façon directe mais aussi plus lointaine, mais qui impacteront les finances de nos contribuables. Le dossier GEMAPI qui fera apparaître une nouvelle fiscalité sur votre feuille d'impôts locaux et sur lesquels certains lobbyistes veulent mettre la main. Je me battrais contre ces mécréants qui ne voient que le fric qu'ils pourront tirer de votre poche. Plus discret mais tout aussi pernicieux, l'ONF nous cause quelques soucis, car la direction de Paris a décidé de racketter les communes forestières en augmentant considérablement les coûts d'exploitation. En tant que délégué régional des communes forestières, nous avons décidé avec le président Pierre Grandadam d'aller au charbon, car, là aussi, il s'agit de s'opposer aux ponctions supplémentaires indirectes de l'État.

La situation paradoxale française est affligeante au regard des attaques multilatérales contre les communes sans que peu s'en émeuvent.

Je sais que chacun d'entre vous aura également à affronter de nombreux problèmes de la vie courante et je sais que vous aborderez les sujets avec convictions et ténacités. Avec la municipalité et le conseil municipal, nous sommes sur le pont et nous comptons garder le commandement et la barre de manœuvre. Convaincu de pouvoir compter sur le soutien de chacun d'entre vous, nous aborderons 2018 avec force et sérénité.

Je vous souhaite à toutes et à tous une très bonne année, que la santé ne soit pas la victime de nos problèmes, mais qu'elle soit l'essence même de nos convictions de liberté, d'égalité et de fraternité.

BONNE ANNÉE 2018

Fabien BONNET, Maire.

Procès-verbal de la réunion Du Conseil Municipal du 21 décembre 2017

Sur convocation légale en date du 14/12/2017,

La séance a été présidée par M. Fabien BONNET, Maire, en présence de 18 conseillers sur 19 élus en fonction.

Absent excusé : M. Emmanuel STIEGLER qui donne procuration à M. François MORITZ

Ordre du jour

- 1) P.V de la réunion du 26.10.2017
- 2) Adhésion à la convention avec la Préfecture pour la transmission électronique des actes au représentant de l'état par signature électronique du Maire
- 3) Demande de subvention de la maison de retraite Stoltz-Grimm d'Andlau pour l'achat d'un véhicule
- 4) Demande de subvention pour la réfection de deux façades
- 5) Autorisation pour le paiement des factures d'investissement avant le vote du budget
- 6) Divers et communication

Préambule :

- Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal désigne M. Raymond EFFINGER secrétaire de séance.
- Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal d'ajouter un point à l'ordre du jour, concernant la gestion comptable permettant le paiement des factures d'investissement avant le vote du budget en mars. Ok à l'unanimité.

Point 1) Approbation du PV de la dernière séance du 26 octobre 2017

M. le Maire constatant qu'aucune intervention écrite ou verbale concernant la rédaction du procès-verbal de la séance du 26 octobre 2017, propose au conseil son adoption.

Adopté à l'unanimité.

Point 2) Adhésion à la convention avec la Préfecture pour la transmission électronique des actes au représentant de l'état par signature électronique du Maire

M. le Maire expose aux conseillers la convention permettant à la commune de dématérialiser les actes à destination de la Préfecture, dans un souci de gain de temps, et de rapidité de retour du contrôle de légalité lui permettant de signer ces derniers.

Il explique également, qu'à partir du 01.01.2018, la signature électronique des flux comptables sera mise en œuvre.

Adopté à l'unanimité

Point 3) Demande de subvention de la maison de retraite Stoltz-Grimm d'Andlau pour l'achat d'un véhicule

La maison de retraite a émis une demande de subvention pour l'achat d'un véhicule permettant le transport des résidents. Celui-ci sera plus adapté aux personnes handicapées. Son coût s'élève à 48.000 euros après consultation. Le Maire propose que la commune participe à l'achat du véhicule.

Le Maire explique que le véhicule de la maison de retraite est vétuste, ne répond plus aux normes en matière de transport de personnes handicapées et que son état est indigne pour nos aînés. La remarque a été par ailleurs faite au directeur de la maison de retraite.

Le véhicule sera adapté aux personnes en fauteuil roulant et aux personnes valides.

Aucune autre subvention n'est attribuée à la maison de retraite, qui se retrouve donc seule face à cette dépense, car non prévue au programme de l'ARS.

M le Maire propose une subvention de 10.000 euros.

Dans le souci du respect du principe de neutralité, M le Maire, président du Conseil d'administration de la maison de retraite, ainsi que Mme Corine WODLING, employée administrative de la maison de retraite, se retirent des débats et quittent la séance.

Le 1^{er} adjoint, Thierry FRANTZ, prend la présidence de la séance pour ce point.

Après discussion, l'ensemble du Conseil décide de retenir la proposition du maire en accordant une subvention de 10.000 euros. Cette dépense sera inscrite au budget subventions de 2018.

Subvention adoptée à l'unanimité

Suite au vote, M le Maire remercie au nom de la maison de retraite, le Conseil Municipal. A la question du type de motorisation, il précise que ce genre de véhicule n'existe pas en essence chez ce constructeur.

Point 4) Demande de subvention pour la réfection de deux façades

M. le Maire fait état de deux demandes de subventions réceptionnées en mairie :

- Mme SCHAEFFER Fabienne, 5 chemin Gruckert pour le crépissage de la façade
Le dossier n'ayant pas été suivi et vérifié par M. EFFINGER, le Maire propose d'ajourner ce dossier pour une prochaine séance du Conseil Municipal.
- Mme MATTERN Madeleine, 10 cour de l'Abbaye pour le crépissage de la façade
Validée par l'ABF. Après avoir pris connaissance des éléments présentés par M Effinger, le Conseil Municipal accorde la subvention de 466.86€.

Adopté à l'unanimité

Point 5) Autorisation pour le paiement des factures d'investissement avant le vote du budget

M le Maire explique au Conseil Municipal, qu'un certain nombre de chantiers ayant été terminés tardivement et que le paiement des factures d'investissements ne peuvent pas être payées après le 15 décembre et pour ne pas retarder trop longtemps le règlement, il est nécessaire de prendre une délibération pour autoriser le paiement des factures d'investissements reçues après le 15.12.2017. Le Maire précise qu'il ne s'agit en aucun cas d'un budget nouveau et que l'enveloppe votée au budget 2017 n'est en rien affectée. Le montant maximum autorisé par la réglementation est de ¼ de l'enveloppe budgétaire d'investissement de l'année 2017, à savoir 274.750€

Adoptée à l'unanimité

Point 6) Communications et divers

a) PEFC Grand EST et nouveau règlement de gestion forestière durable PEFC

Il y a plusieurs organismes internationaux de certificat pour la gestion durable des forêts dont le PEFC, la commune y adhère depuis des années. On demande de poursuivre l'adhésion en prenant en compte le nouveau règlement de la gestion durable avec une surveillance plus accrue, permettant à l'organisme de dresser des avertissements et des peines d'amendes en cas de non-respect du règlement de gestion.

b) Installation classée de STOCKO

Le Maire fait lecture de la demande de la préfecture concernant l'entreprise STOCKO. Il s'agit d'autoriser la poursuite de l'activité de l'entreprise qui est un site classé. Le conseil est favorable à cette sollicitation et demande au Maire de donner son accord.

c) Communotec

Le Maire informe le Conseil Municipal que l'entreprise Comunotec qui avait posé le système de vidéo protection, a déposé le bilan et a été mise en liquidation judiciaire. Les poursuites judiciaires engagées pour récupérer l'acompte, se sont révélées infructueuses. Un certificat d'irrecouvrabilité a été établi.

d) Sexau

Le Maire fait part de l'invitation aux vœux de la commune de SEXAU qui auront lieu le 13 janvier à partir de 18h30.

e) Demande du groupement des entreprises de la ZA d'Andlau

M le Maire fait lecture d'une lettre lui étant adressée par un collectif d'entreprise qui avait contesté le classement de la zone artisanale en zone inondable au tribunal administratif puis en cour d'appel administrative. Leur demande en annulation du PLU avait été rejetée dans les deux instances.

Le Maire précise qu'il avait rencontré à deux reprises les représentants de ces entreprises et qu'il avait donné toutes les explications nécessaires à la bonne compréhension de la règlementation.

Le Maire explique que le seul document qui peut modifier le classement de la zone est le PPRI (Plan de Prévention des Risques d'Inondations), qui est un document opposable de l'État et qui sera instruit prochainement. L'instruction pouvant durer tout de même entre trois et quatre ans.

Le Maire a toujours soutenu les intérêts des entreprises Andlaviennes, même au-delà des requérants.

Il est également précisé qu'à partir du 1^{er} janvier 2018, les zones commerciales et d'activités de la commune seront transférées de plein droit à la communauté de communes qui deviendra de ce fait l'interlocuteur unique, tout comme pour le PLUi.

f) Divers

- Suite à une surcharge importante, le transformateur dit « Église » a lâché et a été remplacé. ENEDIS nous transmet ses excuses pour les dérangements causés.
- Le nouveau véhicule plateau a été livré.
- Il est demandé au Maire quelle règle est appliquée pour le paiement des charges lors des locations du hall ? Le Maire rappelle que seul les charges sont refacturées aux locataires de la salle pour les associations et en totalité pour tous les autres utilisateurs.

- En ce qui concerne le projet de la fibre optique avec ROSACE, le Maire informe le Conseil Municipal des avancées sur ce dossier. Il n'est pas facile de faire accepter à cette grande organisation, le fait qu'un câble de 96 brins est déjà en place et que la réglementation de l'ARCEP (l'organisme de régulation) demande à ce que les installations existantes soient utilisées au mieux. Le Maire rendra régulièrement compte des évolutions du dossier.

Aucun conseiller ne demandant plus la parole, la séance est levée à 21h46.

PUBLICATIONS OFFICIELLES

SMICTOM



Informations SMICTOM

Déchèteries : s'organiser mieux pour y aller moins

Le SMICTOM d'Alsace Centrale gère 8 déchèteries qui accueillent la moitié des déchets générés par les ménages du territoire. Afin d'assurer une équité de service et d'offrir des conditions optimales d'accueil sur place (limitation du trafic routier, disponibilité des agents, réduction de l'attente), le SMICTOM sensibilise les habitants et met en place une limitation du nombre de passages en déchèterie.

Une limite fixée à 24 passages par an

En 2016, les 8 déchèteries ont accueilli 440 000 visites. Les chiffres obtenus grâce à la mise en place du dispositif OPTIMO ont permis de mettre en lumière de grandes disparités d'usages : 30 % des visites en déchèteries sont effectuées par 7% des usagers. Pour garantir l'équité de service, le SMICTOM a décidé, à partir du 1^{er} janvier 2018, de limiter à 24 passages par an en déchèterie compris dans la redevance pour chaque déposant. Les passages supplémentaires seront possibles, mais facturés à hauteur de 5 € par passage.

Le nombre de passages effectués sera visible au niveau de la borne d'accès lorsque l'on badgera.

Un dispositif d'accompagnement

Le SMICTOM d'Alsace Centrale souhaite conseiller les usagers qui se rendent très fréquemment en déchèteries afin de faire évoluer leurs habitudes.

Bien souvent, il s'agit de personnes qui prennent le réflexe d'aller systématiquement en déchèteries pour jeter quelques emballages ou quelques ampoules par exemple.

Le SMICTOM va donc diffuser auprès des publics concernés un dépliant qui donne des conseils pratiques pour mieux s'organiser afin de se rendre moins souvent en déchèterie. Il rappelle ainsi que les emballages ménagers, les papiers, journaux et magazines doivent être jetés dans les bacs et conteneurs jaunes, et les bouteilles et pots en verre dans les conteneurs verts qui maillent le territoire. Les piles, ampoules, néons et autres électroménagers peuvent être ramenés en points de vente, et les vêtements déposés en borne « Eco-TLC » dont les emplacements sont disponibles sur www.lefibredutri.fr.

Enfin, le SMICTOM dispense des conseils pour réduire l'apport de déchets verts (paillage, compost, broyage, jardin naturel), qui représentent la plus grosse part des apports en déchèteries et peuvent générer d'importants temps d'attente aux beaux jours.

Projet SMICTOM 2020

Dans le cadre du projet SMICTOM 2020 (prise en compte des évolutions de la réglementation et volonté de maîtrise des coûts), le SMICTOM d'Alsace Centrale mettra en œuvre dès 2018 un certain nombre de dispositifs pilotes.

Ainsi, dès 2018, des véhicules de collecte seront notamment équipés du dispositif de lecture des puces des bacs pour connaître exactement le nombre de présentation des bacs à la collecte et valider le dispositif technique. Cela permettra d'étudier la pertinence du passage à une redevance incitative à la levée à la place de la redevance incitative actuelle au volume.

Un beau métier pour la planète !

SMICTOM d'Alsace Centrale - 2 rue des Vosges - 67 750 Scherwiller
Tél. 03 88 92 27 19 - Fax 03 88 92 27 01 - courrier@smictom-alsacecentrale.fr

www.smictom-alsacecentrale.fr |  Restez connecté(e) retrouvez-nous sur Facebook


 TERRITOIRE ZÉRO DÉCHET
 zér
 GASPILLAGE

DECLARATION ANNUELLES ET COMPLEMENTAIRES DE SUPPORT PUBLICITAIRE

À compter du 1er janvier 2018, les déclarations annuelles et complémentaires de support publicitaire effectuées par les exploitants de dispositifs publicitaires devront être réalisées par le biais du formulaire Cerfa dédié (n°15702*01).

La taxe locale sur les enseignes et publicités extérieurs (TLPE) est un impôt instauré de façon facultative par la commune ou l'établissement public de coopération intercommunal (EPCI), sur le territoire desquels sont situés les dispositifs publicitaires. Elle est due par l'exploitant du dispositif publicitaire, le propriétaire ou celui dans l'intérêt duquel le dispositif est réalisé. Son montant varie selon les caractéristiques des supports publicitaires et la taille de la collectivité.

TRANSPORT - NOUVELLE REGLE DE STATIONNEMENT

En application de la loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation de métropoles (MAPTAM de 2014), les communes récupèrent la compétence pleine et entière du stationnement sur la voie publique à partir du 1^{er} janvier 2018. Collecté jusque-là pour le compte de l'Etat, les PV de stationnement s'élèvent sur tout le territoire à 17€ et à 33€ en cas de majoration.

DIVERS



Andlau Immobilier Services
Transaction - Service location

Cherche des biens à vendre
pour sa clientèle.

Pascal Kreyder Tel : 06.22.95.01.38

L'INSTITUTION MERTIAN ORGANISE AVEC
LA TROUPE PEL MEL

une boisson
offerte à toute
personne
déguisée



DANCE PARTY
80'S À NOS JOURS!

LE 10 FÉVRIER 2018
À PARTIR DE 20H
AU HALL DES SPORTS D'ANDLAU

TARIF: 15€ PRÉVENTE: 12€
ENFANT(-12ANS): 5€

RESTAURATION SUR PLACE

INFO: 06 06 75 31 20 OU SOIREEEDISCO@GMAIL.COM



23^è
SALON
DE LA MOTO
ANDLAU

Expo de motos
Neuves - Anciennes - Occasions
Buvette et petite restauration - Circuit mini moto (+7 ans)

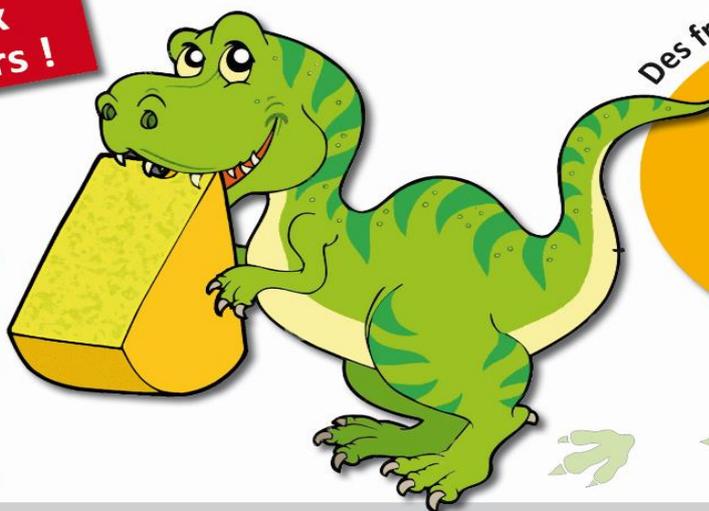
Dim. 18^{10h}
FÉVRIER^{18h}

 Renseignements
06 71 72 79 36
Moto-Club d'Andlau
Hall des sports 67140 ANDLAU

ENTRÉE: 3€ Tombola toutes les heures avec le n° du billet d'entrée

**Les fromages des dinosaures débarquent
et ils écrasent les prix!!!**

**Nouveaux
fournisseurs !**



Des fromages encore meilleurs...

Comté
à partir de 13,30 €/kg
Beaufort : 21,50 €/kg
Raclette : 12,00 €/kg
12 sortes de saucissons
2,50 €/pièce

Des prix en baisse !

**Jeu
Concours**

Gagne 4 places !

LASERMAXX
Lasergames



L'Association des Parents d'Elèves d'Andlau organise une vente de fromages
et de charcuteries au profit des projets pédagogiques pour les écoliers d'Andlau.

Commandez sur www.apeandlau.fr
jusqu'au 28 janvier 2018. Livraison le 13 février 2018.

